

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Interpellation Marc-Olivier Buffat – Le Conseil d'Etat est-il décidé à favoriser l'attractivité de notre canton ? (15_INT_379)

Rappel de l'interpellation

Le journal "Le Temps" le constatait au milieu du mois d'avril au terme d'une enquête aussi complète que documentée : "La Suisse est devenue un enfer fiscal". Sous ce titre, le journal a mis en évidence les multiples impôts qui frappent les entrepreneurs, les investisseurs et les contribuables les plus importants. L'impôt sur la fortune est notamment devenu beaucoup trop pesant, en particulier dans la région lémanique, alors que cet impôt est inconnu dans la plupart des pays d'Europe.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est le climat d'hostilité, de "chasse aux riches" qui règne malheureusement depuis quelques années dans notre pays. Venues de gauche, les initiatives menaçantes et outrancières se succèdent, réclamant par exemple la suppression de l'impôt à la dépense, ou un impôt confiscatoire de 20% sur les grosses successions. Que ces propositions soient régulièrement balayées par les citoyens n'y change rien. De tels débats, qui s'étalent sur des années entre le dépôt de l'initiative, sa discussion au parlement, et les campagnes de votations où l'on s'en prend directement à des individus, inquiètent les personnes concernées.

Et quand ils sont inquiets, les gens partent. Surtout lorsque les pays qui nous entourent font le chemin inverse, deviennent de plus en plus concurrentiels et s'efforcent d'attirer des revenus et des fortunes dont ils savent qu'ils profiteront à leur équilibre budgétaire, à leurs prestations, et finalement à leur cohésion sociale.

Le nombre des contribuables imposés à la dépense dans le canton de Vaud — dont nous savons qu'ils sont d'excellents contribuables rapportant en moyenne dix fois ce que paie un contribuable vaudois ordinaire — a ainsi brusquement chuté. En 2011, ils étaient 1397 ; en 2014 ils étaient encore 1312 ; au 1er janvier 2015, ils n'étaient plus que 1260. Une chute de 10% en quatre ans.

La présentation des comptes 2014 nous apprend par ailleurs que le revenu général des impôts stagne, avec une progression qui se limite à 0.3% en un an.

Mes questions sont simples :

- Le Conseil d'Etat confirme-t-il cette perte d'attractivité de notre canton ?*
- A-t-il des indications sur les motifs de départ des bons contribuables ?*
- Comment prévoit-il d'agir pour préserver notre compétitivité et notre attractivité ?*

Réponse du Conseil d'Etat :

A Introduction

Après la chute des recettes fiscales due à la crise financière mondiale de l'automne 2008, dont les

effets se sont manifestés sur le produit de l'impôt sur le revenu en 2010 et 2011, la situation s'est améliorée pour les comptes 2012 et 2013. Toutefois, comme le relève l'auteur de l'interpellation, la situation se présente sous un jour moins favorable pour 2014 : compte tenu de l'augmentation de la population, les recettes de l'impôt sur le revenu ont stagné entre 2013 et 2014, comme le montre le tableau ci-dessous.

| Année | Impôt sur le revenu (en millions de francs) | Coefficient cantonal | Recettes avec coefficient à 154,5 |
|--------------|--|-----------------------------|--|
| 2007 | 2654 | 151.5 | 2707 |
| 2008 | 2809 | 151.5 | 2859 |
| 2009 | 3131 | 151.5 | 3193 |
| 2010 | 3056 | 151.5 | 3117 |
| 2011 | 3071 | 157.5 | 3012 |
| 2012 | 3189 | 154.5 | 3189 |
| 2013 | 3379 | 154.5 | 3379 |
| 2014 | 3416 | 154.5 | 3416 |

Il est difficile d'attribuer une cause particulière à ce tassement. On ne peut toutefois pas exclure que les initiatives visant l'abolition de l'impôt d'après la dépense et l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions jouent un rôle négatif sur l'attractivité du canton - et du pays en général où les mêmes effets sont constatés au niveau des recettes de l'impôt fédéral direct-. D'autre part des effets du vote du 9 février 2014 sur l'immigration ainsi que de l'importante appréciation du franc suisse ne se sont pas encore faits sentir au niveau des recettes fiscales, compte tenu du décalage d'environ 2 ans entre une baisse de revenu et ses effets au niveau des comptes de l'Etat (cf. le tableau ci-avant pour les effets de la crise de 2008). Il s'agit d'un sujet de préoccupation du Conseil d'Etat.

Pour ce qui est de l'imposition d'après la dépense, objet principal de l'interpellation, le Conseil d'Etat a procédé à une analyse portant sur les années 2011 à 2014 (état du registre fiscal au 27.05.2015).

Tableau 1 : Nombre de contribuables imposés à la dépense au cours de la période fiscale :

| Stat. / Année N | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2010 2014 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| Nombre de contribuables | 1370 | 1359 | 1362 | 1316 | 1275 | -95 |

Le Conseil d'Etat a examiné de manière plus détaillée cette évolution en inventoriant les augmentations (essentiellement les arrivées) et les diminutions (essentiellement les départs, décès et passage à l'imposition ordinaire), qui sont illustrés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2 :Nombre de nouveaux contribuables à la dépense sur l'année N, selon motifs d'entrée :

| Motif entrée/ Année N | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|
| Arrivées depuis autre canton | 14 | 7 | 3 | 4 | 28 |
| Arrivées depuis l'étranger | 89 | 93 | 69 | 44 | 295 |
| Changement du mode d'imposition | 4 | 4 | 2 | 0 | 10 |
| Total entrées | 107 | 104 | 74 | 48 | 333 |

Tableau 3 :Nombre de contribuables sortants, par rapport à l'année N-1, selon motifs de sortie :

| Motif sortie/ Année N | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Départ vers autre canton | -16 | -15 | -11 | -12 | -54 |
| Départ vers l'étranger | -44 | -36 | -29 | -48 | -157 |
| Changement du mode d'imposition | -51 | -35 | -49 | -14 | -149 |
| Décès | -19 | -14 | -30 | -18 | -81 |
| Total sorties | -130 | -100 | -119 | -92 | -441 |

Remarque sur le nombre d'entrées et de sorties :Les modifications de la situation familiale (mariage, divorce,) ne sont pas prises en considération lorsque le patrimoine des futurs ou des ex époux demeure imposé d'après la dépense, raison pour laquelle la différence entre le total des entrées et des sorties ne coïncide pas exactement avec l'évolution de la population constatée dans le tableau 1.

D'autre part, il convient de relever que les changements de statut (essentiellement : passage de l'imposition d'après la dépense à l'imposition ordinaire) ne constituent ni des départs ni des arrivées et doivent être exclus de la statistique si l'on veut apprécier correctement l'évolution de cette population :

| Motif entrée/ Année N | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|------------------------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|
| Arrivées depuis autre canton | 14 | 7 | 3 | 4 | 28 |
| Arrivées depuis l'étranger | 89 | 93 | 69 | 44 | 295 |
| Total entrées | 103 | 100 | 72 | 48 | 323 |

| Motif sortie/ Année N | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|--------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Départ vers autre canton | -16 | -15 | -11 | -12 | -54 |
| Départ vers l'étranger | -44 | -36 | -29 | -48 | -157 |
| Décès | -19 | -14 | -30 | -18 | -81 |
| Total sorties | -79 | -65 | -70 | -78 | -292 |

Ces deux derniers tableaux montrent clairement l'évolution de la situation depuis 2010. Dans un premier temps, les nouveaux contribuables excèdent les départs et les décès. En 2013, la situation change et les arrivées compensent à peine les diminutions. En 2014, la situation se détériore encore et les arrivées ne compensent pas complètement les départs et aucunement les décès.

Cette situation nouvelle se reflète également dans les recettes fiscales du Canton. Selon un rapport de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, la somme de l'impôt fédéral, cantonal et des communes est passée de 229 mios en 2010 à 204 mios en 2014 pour ce type de contribuables, en diminution de 25 mios.

B Réponse aux questions posées

1. *Le Conseil d'Etat confirme-t-il cette perte d'attractivité de notre canton ?*

Réponse

Le Conseil d'Etat confirme un tassement des recettes dans les comptes 2014 ainsi qu'une évolution négative de la population des contribuables imposés d'après la dépense.

2. *A-t-il des indications sur les motifs de départ des bons contribuables ?*

Réponse

Le Conseil d'Etat se réfère aux explications données ci-avant et aux différents tableaux faisant ressortir une évolution négative entamée en 2013 et qui s'est aggravée en 2014.

3. *Comment prévoit-t-il d'agir pour préserver notre compétitivité et notre attractivité ?*

Réponse

Le Conseil d'Etat va en particulier soutenir la Réforme 3 de l'imposition des entreprises, qui devrait positionner favorablement le Canton de Vaud non seulement face à l'étranger mais encore vis-à-vis des autres cantons suisses. Il se positionnera également contre toute tentative visant à détériorer les conditions-cadre et l'attractivité économique de notre canton tout

comme celles de la Suisse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 juin 2015.

Le président :

P.Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean